



Guide d'organisation de manifestation des sports d'attelages canins et chien attelé

(Course, randonnée, rassemblement...)

Toutes catégories

(12 mai 2017)

(MAJ le 18/04/2022)

Sommaire

Introduction	Page 2
1- Les choses à savoir	Page 3
2- Qui contacter ?	Page 3
L'organigramme des démarches administratives	Page 6
3- Les règlements et documents à appliquer	Page 7
4- L'organisation pratique de la manifestation	Page 7
5- Le budget prévisionnel	Page 8

Introduction :

Vous avez :

- la motivation de créer un évènement sportif dans nos disciplines (course, randonnée, rassemblement...),
- un parcours
- un emplacement de Stake-out.

Il ne vous reste plus qu'à valider l'aspect administratif pour que votre évènement voit le jour avec toutes les autorisations.

L'objectif de ce « guide d'organisation de manifestation de sport canin » est de vous aider à réunir toutes les informations, à contacter tous les services qui vont vous permettre d'obtenir les autorisations et que votre manifestation se déroule sans accroc.

1 - Les choses à savoir :

Tout d'abord, il est bon à savoir que dans le choix du parcours il est préférable de ne pas avoir de traversée de route. Sans route à traverser la préfecture n'intervient que pour un avis consultatif.

Même si les réglementations sont identiques d'une région à l'autre et que l'application de ces réglementations tendent à se « lisser », certaines préfectures, certaines autorités locales sont plus ou moins sévères et restrictives. Le travail d'organisation peut s'en trouver très compliqué comme il peut être très facilité.

Pour se voir ouvrir les portes des services municipaux, départementaux, régionaux il est bon de savoir s'entourer et ne pas hésiter à faire appel aux associations locales (comité des fêtes, club de randonnée, club de VTT, club de motard...), de fédérer autour de votre projet les acteurs locaux (élus, services municipaux...).

2 - Qui contacter ?

- Dans un premier temps, vous pouvez prendre contact avec la Fédération (FFST) afin qu'elle vous fournisse un courrier officiel justifiant que la manifestation que vous envisagez d'organiser sera bien couverte par la Fédération délégataire auprès du ministère chargé des sports (<https://www.sports.gouv.fr/>). Vous devez compléter et adresser à ffstcalendrier@gmail.com votre demande d'inscription au calendrier FFST, document disponible sur <https://ffstmushing.org/la-ffst/#documentsutiles>

- Dans un deuxième temps, vous allez devoir prendre contact avec la Mairie du lieu accueillant la manifestation. Elle pourra vous indiquer ce qu'elle a la capacité de vous apporter en soutien logistique ou vers quelles associations vous pourrez vous tourner pour une aide logistique. La mairie pourra aussi vous apporter les contacts des différents services et personnes à contacter pour obtenir les droits de passage. La mairie pourra également vous aider dans vos démarches administratives avec tous les autres services.

- Dans un troisième temps, si la mairie vous a donné son accord pour l'organisation sur son territoire d'une manifestation canine, vous allez devoir informer la préfecture de votre intention d'organiser une manifestation.

Deux solutions s'offrent à vous :

- La démarche en ligne sur le site manifestationsportive.fr. Vos démarches seront facilitées, C'est une démarche unique. Lors du dépôt de votre dossier en ligne, celui-ci est envoyé à la fédération délégataire de la discipline de la manifestation et au service instructeur (Préfecture ou sous-préfecture ou bien mairie si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune). C'est l'instructeur qui consultera les autres services (SDIS, Gendarmerie, Police Nationale, Conseil Départemental, DDT, DDCS, SAMU, Mairies...) dans le cadre de l'instruction de votre dossier. Si votre manifestation traverse des sites protégés, des formulaires complémentaires seront à compléter pour obtenir une autorisation.
- La démarche version papier : plus contraignante et plus longue. A la réception de votre courrier, la préfecture vous enverra un dossier à renseigner. Vous devrez également fournir les Règles Technique et de Sécurité (téléchargeable sur le site de la FFST). Ce dossier sera transmis à différents services (gendarmerie, services de secours...) qui le complèteront, l'étudieront.

A la suite de cette étude une réunion avec l'ensemble de ces services et l'organisateur peut être organisée afin de répondre et clarifier certains points bloquants. Enfin, une fois tous les points de sécurités bloquants levés, la préfecture vous enverra un courrier vous autorisant ou pas à organiser la manifestation canine.

Dans le même temps vous allez devoir prendre contact avec plusieurs autres services, personnes et associations :

- Si votre parcours traverse une forêt gérée par l'ONF il vous faudra les contacter et obtenir leur autorisation écrite pour l'utilisation des chemins de la forêt qu'ils gèrent sur la totalité de la durée de la manifestation (disponible sur le site de déclaration en ligne)

- Si votre parcours traverse des propriétés privés et/ou utilise des chemins privés il vous faudra l'autorisation écrite de tous les propriétaires pour la totalité de la durée de la manifestation.

- Il vous faudra contacter et informer la gendarmerie du lieu d'organisation. Il est possible que les gendarmes vous convoquent pour obtenir d'autres informations et détails tel que la gestion du public, la gestion des parkings, les accès secours, la gestion des traversées de route....

- Il vous faudra contacter et informer les pompiers du lieu d'organisation. Il vous faudra leur préciser le nom du médecin de proximité de garde lors des dates de la manifestation, le nom et leur fournir la copie du diplôme d'une personne possédant le PCS1, présent le jour de la manifestation, les coordonnées de l'hôpital le plus proche. Il est possible qu'ils vous convoquent pour obtenir d'autres informations et détails. Ils peuvent également demander que soit organisée une visite du site la veille de la manifestation afin de garantir le respect des règles de sécurité.

Quel que soit le type de démarches de déclaration d'une manifestation :

- Il vous faudra contacter et informer la DDPP (ex-DSV). Il vous faudra leur transmettre les fiches cyno-sanitaire de tous les participants avec la liste de tous les chiens présents sur la stake-out. Il vous faudra leur fournir le nom d'une personne présente le jour de la manifestation possédant le certificat de capacité et le nom du vétérinaire de garde lors des dates de la manifestation.

- Il vous faudra également vous rendre sur le site internet de la FFST pour obtenir le « Formulaire de demande d'autorisation d'une manifestation » et suivre les instructions décrites dans le document. Vous pourrez télécharger les « Règles Techniques de Sécurité » à fournir à la préfecture.

Attention tout de même car tous ces services vous demanderont des réponses dans des délais restreints et certainement à des dates éloignées de la manifestation que vous organisez.

Voici donc l'ensemble des services avec lesquels vous allez devoir travailler pour que votre manifestation voit le jour.

Organiser une manifestation sportive canine	
vous avez un parcours et un lieu de stake-out	
Contacter la FFST	Courrier attestant que votre manifestation sera sous l'égide de la Fédération délégataire: Formulaire de demande d'autorisation d'une manifestation et inscription au calendrier fédéral
	Attestation d'assurance de la FFST
	Règlement Technique et de Sécurité
contacter la mairie du lieu de la manifestation	Informe sur les moyens logistiques à disposition
	Orienté et aide dans les démarches administratives
	Communique les contacts et informations utiles : associations locales, ONF, propriétaires, sociétés de Chasse...
Acoord de la mairie	si réponse négative: revoir les éléments bloquants : parcours, lieu de stake-out...
Contacter la préfecture : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15824.do	Contactez l'ONF, si votre parcours emprunte des parcelles gérées par l'ONF, afin d'obtenir une autorisation de passage
	Contactez tous les propriétaires des chemins privés empruntés par la manifestation pour obtenir une autorisation de passage
	Attestation d'assurance du club organisateur
	Votre parcours traverse des routes : votre demande sera transmise à la gendarmerie pour autorisation
Contacter la DDPP	Envoie des fiches cyno-sanitaire de l'ensemble des chiens présents sur la course
	Présence d'une personne de l'organisation détenteur du certificat de capacité
Contacter les pompiers	Transmettre le nom et coordonnées d'une personne présente lors de la manifestation titulaire du PCS1
	Nom du médecin de garde
	Hopital le plus proche
	Visite du site du parcours
Accord de la préfecture	Non : travailler les points bloquants
	Oui : organisation de la manifestation (ouverture des inscriptions, documents obligatoires à afficher, ...)

3 - Les règlements et documents à appliquer :

Pour une course :

- Le règlement de course IFSS (en anglais)
- Le règlement de course FFST (en français)
- Le règlement d'organisation de course (ROC)
- Le Règlement d'organisation de course pour les Championnat de France (ROCCHF)
- Les Critères d'Homologation de Piste (CHOP)
- La liste des directeurs de course
- La Fiche Cyno-sanitaire

Pour une randonnée :

- Le règlement de randonnée et sports loisirs (en Français)
- Le règlement d'organisation de randonnée (ROR)
- La Fiche Cyno-sanitaire

4 - L'organisation de votre manifestation :

- Communiquer :

Création d'un évènement Facebook

Demande d'un envoi de mail à l'ensemble des clubs pour présenter votre manifestation à faire à l'intention du secrétariat de la FFST (ffstsecretaire@gmail.com)

Affichage locale : presse, commerçants, mairies, ...

- Organiser et suivre l'inscription des participants à votre manifestation il existe deux possibilités :

Par un site internet de chronométrage. Il existe plusieurs prestataires dans le but de faciliter le suivi des inscriptions aux manifestations, aider à organiser la logistique des manifestations.

Quelques propositions de prestataires qui vous proposent gratuitement la gestion en ligne des inscriptions :

- Chronoteam.com : bien connus dans nos disciplines
- Chrono-start.com : formulaire d'inscription adapté à nos disciplines, visuel de présentation de la manifestation
- espace-competition.com : prix compétitif, matériel de chronométrage à la pointe de la technologie, gestion à distance, location de matériel de chronométrage
- Canicompet.com : référent en canicross

Autogestion par formulaire :

Vous pouvez également choisir de gérer vos inscriptions par l'utilisation de formulaires d'inscription papier et l'envoi postal ou par l'intermédiaire de votre site internet ou par l'envoi par mail à l'adresse mail de votre club.

- Planifier le déroulement de la manifestation :

Mettre en place une équipe de bénévoles qui vous aidera dans le déroulement de la manifestation : mission, fonction et attribution des postes

Etablir une fiche des informations pratiques à afficher le jour de la manifestation : annuaire des contacts des organisateurs, des informations de sécurité et de secours humains et canins, autorisations

Contactez des partenaires pour obtenir des lots, des banderoles ou flammes

Animer l'évènement : programme de la manifestation, speaker, sono

Aménagement de la Stake-out : capacité d'accueil des participants, stationnement des véhicules et accueil des chiens, mise à disposition d'un point d'eau, accès aux aires de départ et d'arrivée

5 - Le budget prévisionnel d'organisation d'une manifestation

Il est important d'établir un budget prévisionnel des dépenses lié à l'organisation de la manifestation, afin d'établir le prix des inscriptions et permettre à votre club de ne pas perdre d'argent, de déterminer le nombre d'inscriptions minimum pour rentrer dans vos frais.

Les dépenses que vous devez prévoir :

- Le matériel lié à la gestion de l'organisation sur place. Vous pouvez obtenir un prêt de la part de la mairie ou d'association de proximité, pour des

barnums ou tonnelles, tables, bancs, chaises, mais parfois vous devrez les louer

- La location d'une salle, si celle ne vous ait pas mise à disposition gratuitement.
- Le damage des pistes pour les manifestations sur neige : renseignement auprès de la station
- Le chronométrage pour une course : le recours à un professionnel évite toute discussion sur des erreurs possibles de prise de temps (1000€ pour le week-end environ)
- Le cout du vétérinaire de garde
- La prise en charge des frais du directeur de course, des bénévoles
- Le repas musher si vous en prévoyez un, le pot d'accueil ou de l'amitié...
- Les lots et récompenses, même s'il est possible et conseiller de faire des partenariats

Ce qui peut apporter des recettes sur la manifestation : une buvette, proposer de louer des emplacements de stands de matériels ou autre si cela est possible.

BRAVO pour le travail que vous avez réalisé 😊

Grace à vous, un nouvel évènement à vous le jour au calendrier fédéral de la FFST autour de la passion qui nous anime et pour partager un moment sportif et de convivialité.